



- SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021 -

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre, à 19 heures 00 minutes, le Conseil municipal de la commune de DIE (DROME) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Isabelle BIZOUARD, Maire.

Nombre de Conseillers :

en exercice : 27

présents : 23

votants : 26

n° d'ident. : 21/DEC/11

Date de convocation du Conseil municipal : 8 décembre 2021

PRESENTS : Mmes, MM. BIZOUARD, BERTRAND, TESSERON, SICARD, BELVAUX, FATHI, JOUBERT, Sylvie GIRARD, DUPAIGNE, REBOULET, André GIRARD, AURANGE, CHEVALLIER, DU RETAIL, GUENO, LLORET, MATHIAS, ROUX, TRÉMOLET, REY, MOUCHERON, ORAND, BECHET.

OBJET : Charte de la réserve internationale de ciel étoilé (RICE)

ABSENTS : Mme PERRIER (procuration à M. BERTRAND), Mme CORROENNE. (procuration à Mme AURANGE), M. ANGELIER, Mme LAVILLE (procuration à M. TREMOLET).

Mme Hanane FATHI a été élue Secrétaire de séance.

Madame Valérie Du Retail, conseillère municipale, expose,
Vu en commission municipale « Vie communale » du 2 décembre 2021

À travers le projet de création d'une Réserve internationale de ciel étoilé (RICE), le Parc naturel régional du Vercors engage les communes du territoire à préserver la qualité du ciel nocturne et à mener des actions pour la réduction de la pollution lumineuse. Le label RICE rassemble les collectivités, les professionnels du tourisme et les amateurs d'astronomie autour une démarche globale de préservation du ciel étoilé et de l'environnement nocturne. Par l'intermédiaire du Parc du Vercors, il encourage les collectivités à rénover leurs systèmes d'éclairage. Au-delà des conséquences économiques, l'augmentation excessive des points lumineux artificiels menace la santé humaine ainsi qu'une biodiversité nocturne très riche. Parallèlement à ses actions en faveur d'un éclairage public raisonné, le Parc du Vercors multiplie les interventions d'éducation citoyenne : opération "Jour de la nuit", observations des étoiles, conférences, animations scolaires, voyages d'études...

Un travail de sensibilisation a déjà été mené dans les communes : des réunions ont été organisées pour les élus, en collaboration avec Territoire d'énergie Drôme et Territoire d'énergie Isère et les communautés de communes. Instituant la Réserve nationale des Hauts-Plateaux du Vercors, Font d'Urle et le plateau d'Ambel comme zones cœurs de cette réserve, le projet nécessite l'implication des 40 communes concernées dans des actions précises. Die fait partie des communes partenaires.

Il est par conséquent proposé de soutenir la candidature du Parc du Vercors au label RICE en signant la charte d'engagement à la protection du ciel et de l'environnement nocturne. La signature de la charte signifie la volonté politique de s'inscrire dans une démarche de progrès afin d'améliorer la gestion de l'éclairage public en menant des actions contribuant aux objectifs de la RICE.

En ce sens, un groupe de travail commence à réfléchir à la ville la nuit : trame sombre et biodiversité, diminution de l'éclairage nocturne, tourisme en lien avec l'observation du ciel étoilé... en coopération avec les habitants des quartiers, les commerçants et les artisans.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la charte d'engagement à la protection du ciel et de l'environnement nocturne et autorise Mme la maire à la signer.

Dit que Mme Valérie Du Retail est référente du groupe de travail sur la diminution de l'éclairage nocturne de la ville.

Accusé de réception en préfecture
026-212601132-20211214-DEL21DEC14-11-DE
Date de télétransmission : 25/03/2022
Date de réception en préfecture : 25/03/2022

Certifié exécutoire



Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
LA MAIRE,